Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_61-DE

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY
-

N° de la délibération
2026-61

Membres en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
Subventions aux associations

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'octobre, à 16 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

Étaient présents :
Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

Représentés : Marc MINETTO donne pouvoir à Monique GELLY, et Clara CHAPELLE donne pouvoir à Fanny WALDSCHMIDT,
Absent :
Excusé :

A été désigné secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le maire présente les nombreuses demandes de subventions sollicitées par les associations de la commune et du territoire.

Après débats, certaines associations retiennent l'attention du conseil.

Les associations du village,

- **L'ACCA** (association de la chasse),
- **Le Sentier des Lauzes** (association culturelle),
- **La scie de Chillou** (association sauvegarde du patrimoine),
- **Les Gratte Lauzes** (association culturelle),
- **La vigne et le vin** (association sauvegarde du patrimoine culturelle),
- **Les Amis de l'Eglise** (association sauvegarde du patrimoine),

Toutes activement présentes sur la commune.

Ensuite en élargissant le territoire :

- **Association entr'aide Beaume Drobie** (association humanitaire),
- **Le cinéma «Le Foyer»** à Joyeuse,
- **Association sportive du collège de la vallée de la Beaume.**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_61-DE

Après débat, les subventions suivantes sont proposées :

- **L'ACCA** (association de la chasse) : 200€
- **Le Sentier des Lauzes** (association culturelle) : 200€
- **La scie de Chillou** (association patrimoniale) : 200€
- **Les Gratte Lauzes** (association culturelle) : 200€
- **La vigne et le vin** (association culturelle) : 200€
- **Les Amis de l'Eglise** (association sauvegarde du patrimoine) : 200€
- **Association entraide Beaume Drobie** (association humanitaire) : 50€
- **Le cinéma «Le Foyer»** à Joyeuse : 50€
- **Association sportive du collège de la vallée de la Beaume** : 50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :
 - **L'ACCA** (association de la chasse) : 200€
 - **Le Sentier des Lauzes** (association culturelle) : 200€
 - **La scie de Chillou** (association patrimoniale) : 200€
 - **Les Gratte Lauzes** (association culturelle) : 200€
 - **La vigne et le vin** (association culturelle) : 200€
 - **Les Amis de l'Église** (association sauvegarde du patrimoine) : 200€
 - **Association entraide Beaume Drobie** (association humanitaire) : 50€
 - **Le cinéma «Le Foyer»** à Joyeuse : 50€
 - **Association sportive du collège de la vallée de la Beaume** : 50€

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Didier PIOLAT

MAIRIE DE ST MELANY 07 (ARDECHE)

transmis au représentant de l'État le : 27 octobre 2026

Publié le : 27 octobre 2026

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.